



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 8 novembre 2024
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 8
Nombre de représentés : 1

SÉANCE DU 18 novembre 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
2 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 30 en salle des commissions de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 24-047
Finances : décision modificative n° 1 – Exercice 2024

Administrateurs présents :

- Mr Gaby CHARROUX**, président du CIAS et du conseil d'administration
- Mme Josiane DI PUMA**, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
- M. Marc DEPAGNE**, Adjoint – Port-de-Bouc,
- Mme Martine DUMOND**, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
- Mme Françoise EYNAUD**, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),
- M. Gérard FRAU** – Adjoint Martigues,
- Mme Martine GALLINA** – Adjointe – Port de Bouc,
- Mme Nathalie LEFEBVRE**, Adjointe – Martigues,
- M. Denis NUNEZ** - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),

Administrateurs représentés :

- M. Vincent THERON**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART), représenté par **Nathalie LEFEBVRE**

Administrateurs excusés :

- Mme Isabelle DUDRAGNE**, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Martine GALLINA** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

général des collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.1612-11, le conseil d'administration peut, par voie de délibération, apporter des modifications aux inscriptions budgétaires effectuées lors de l'adoption du budget primitif.

Afin de réajuster par virements certains crédits et de financer des besoins nouveaux, il sera demandé au conseil d'administration d'autoriser les modifications de crédits.

Ces réajustements, tels que présentés par le service comptable du CIAS et arrêtés en dépenses et recettes par chapitres et par groupes, se présentent comme suit et concernent les trois budgets du CIAS en recettes et dépenses de fonctionnement et investissement :

CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°1 (18 novembre 2024)

BUDGET PRINCIPAL / M57

Section d'investissement (vote au chapitre)

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 200,00	-200,00	-200,000	34 000,00
10	Dotations, fonds de réserve & réserves	182,42			182,42
27	Autres immobilisations financières	40 000,00			40 000,00
	Total	74 382,42	-200,00	-200,00	74 182,42
	<i>Reste à réaliser</i>	<i>42 442,80</i>			<i>42 442,80</i>
Total recettes		116 825,22	-200,00	-200,00	116 625,22

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
001	Déficit d'investissement reporté	8 225,56			8 225,56
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	-1 800,00	-1 800,00	23 200,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	1 600,00	1 600,00	21 600,00
27	Autres immobilisations financières	51 099,66			45 000,00
	Total	116 825,22	-200,000	-200,00	116 625,22

Section Fonctionnement (vote au chapitre)

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
002	Excédent de fonctionnement reporté	152 051,86		0,00	152 051,86
013	Revenus de gestion courante	8 000,00	2 976,52	2 976,52	10 976,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 500,00			12 500,00
70	Produits des services, du dom. et ventes diverses	597 441,14	-109 889,92	-109 889,92	487 551,22
74	Dotations, subventions et participations	6 696 507,00	-251 501,60	-251 501,60	6 445 005,40
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00			5 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	315,00	315,00	315,00
Total		7 471 500,00	-358 100,00	-358 100,00	7 113 400,00

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
011	Charges à caractère général	319 987,19	-47 697,19	-47 697,19	272 290,00
012	Charges de personnel	3 890 200,00	-121 110,00	-121 110,00	3 769 090,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 200,00	-200,00	-200,00	34 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 224 612,81	-188 059,26	-188 059,26	3 036 332,51
67	Charges exceptionnelles	2 500,00		0,00	1 466,45
Total		7 471 500,00	-358 100,00	-358 100,00	7 113 400,00

BUDGET ANNEXE MAINTIEN A DOMICILE / M22

Section Investissement (vote au chapitre)

Recettes

GROUPES	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
001	Excédent d'investissement reporté	69 643,12			69 643,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 835,22			11 835,22
28	Amortissements des immobilisations	2 959,99			2 959,99
49	Dépréciation des comptes de tiers	10 000,00	-5 000,00	-5 000,00	5 000,00
Total		-94 438,33	-5 000,00	-5 000,00	89 438,33

Dépenses

GROUPES	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	-15 000,00	-15 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	69 438,33	10 000,00	10 000,00	79 438,33
Total		94 438,33	-5 000,00	-5 000,00	89 438,33

Section Fonctionnement (vote au chapitre)

Recettes

GROUPES	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
002	Excédent de fonctionnement reporté	120 641,26			120 641,26
I (017)	Produits de la tarification	1 182 250,00	72 500,00	72 500,00	1 254 750,00
II (018)	Autres produits relatif à l'exploitation	3 951 428,74	-333 274,42	-333 274,42	3 618 154,32
III (019)	Produits financiers et autres produits non encaissables	0,00	84 769,42	84 769,42	84 769,42
Total		5 254 320,00	--176 005,00	-176 005,00	5 078 315,00

GROUPES	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
I (011)	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 516 000,00	-251 500,00	-251 500,00	1 264 500,00
II (012)	Dépenses afférentes au personnel	3 611 380,00	92 235,00	92 235,00	3 703 615,00
III (016)	Dépenses afférentes à la structure	126 940,00	-16 740,00	-16 740,00	110 200,00
Total		5 254 320,00	-176 005,00	-176 005,00	5 078 315,00

BUDGET ANNEXE CLIC / M22

Section Fonctionnement (vote au groupe)

Recettes

GROUPES	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 452,77			2 452,77
I (017)	Produits de la tarification	96 000,00			96 000,00
II (018)	Autres produits relatif à l'exploitation	201 347,23	5 220,00	5 220,00	206 567,23
III (019)	Produits financiers et autres produits non encaissables	0,00	100,00	100,00	100,00
Total		299 800,00	5 320,00	5 320,00	305 120,00

Dépenses

GROUPES	Libellé	BP 2024	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
I (011)	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 196,83	-236,83	-236,83	2 960,00
II (012)	Dépenses afférentes au personnel	290 400,00	5 810,00	5 810,00	296 210,00
III (016)	Dépenses afférentes à la structure	6 203,17	-253,17	-253,17	5 950,00
	Total	299 800,00	5 320,00	5 320,00	305 120,00

Ceci exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-11 portant sur l'adoption et l'exécution des budgets,

VU l'Instructions budgétaires et comptables M57 et M22 portant sur les établissements publics sociaux et médico-sociaux,

VU la Délibération du conseil d'administration du CIAS n° 24-013 du 8 avril 2024 » portant adoption du budget primitif – Exercice 2024,

VU la présentation de la décision modificative n° 1,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : La décision modificative n° 1 au budget principal, maintien à domicile et CLIC au titre de l'exercice 2024, est approuvée.

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 18 novembre 2024

Pour extrait conforme,

Martine GALLINA
Secrétaire de séance



Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente


